Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20260320-202602003003-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2026	**02**	**003**	**003**

MAIRIE DE LOCQUENOLE
29670
Téléphone 02 98 72 21 15
E-mail : mairie@locquenole.fr

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

Nbre de Conseillers en ex : 14
Nbre de Présents : 13
Nbre de votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars deux mille vingt six, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le seize mars deux mille vingt six, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marcel L'Hostis, doyen d'age du conseil municipal

Etaient présents : MM Pascal LECOMTE Julien GODEC, Gaëlle LE PAGE, Yann GOASGUEN, Joëlle HACHEM, Laurence GRAFF, Florence DIROU, Marcel L'HOSTIS, David NEZRI, Philipp OERDING, Aurélie LECOMTE, Loïc BOZEC, Barbara GUYADER
Absente excusée : Cathy AUTRET GUILLERM qui donne procuration à Gaëlle LE PAGE

A été élue secrétaire de séance : Laurence GRAFF

➢ ELECTION DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, le plus âgé des membres présents a pris la présidence de l'assemblée. Il a dénombre, 13 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs.
-Aurélie LECOMTE
-Yann GOASGUEN
Le président demande qui souhaite se présenter au poste de Maire :
- Pascal LECOMTE

Chaque conseiller municipal remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 14
- Nombre de bulletins litigieux énumérés aux articles L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de bulletins blancs (art L.65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Monsieur Pascal Lecomte ayant obtenu la majorité absolue avec 14 voix pour a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

Secrétaire de séance
Laurence GRAFF

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 20 mars 2026

Le Maire,

Pascal LECOMTE

MAIRIE DE LOCQUENOLE
29 (Finistère)